les délits se référant à l'excitation à la guerre civile, à la formation de rassemblements armés et aux manœuvres d'intimidation publique.

LE MARCHÉ DES LAINES A MARSEILLE
en 1893

Voici d'abord, des indications fournies par M. Sauerwein, courtier :

Stock au 31 décembre 1892.....	Balles	14.850
Importations durant l'année 1893..	»	142.368
	Balles	157.218
Ventes durant cette même période	Balles	46.530
Transit » »	»	78.368
Stock au 31 décembre 1893.....	Balles	32 320

L'importation dans son ensemble dépasse de 14.000 balles le chiffre de l'année dernière, soit 7.000 balles de plus pour notre place et 7.000 balles en augmentation du transit.

Le chiffre des ventes de l'année est de 20.000 b. en dessous de celui de l'année dernière. Par suite, nous clôturons l'année avec un stock dépassant 32.000 b. tandis qu'à pareille époque en 1893 il n'était que de 14.000 b. Tel est le résumé statistique du mouvement de la place.

La différence entre les chiffres de ventes des deux années provient de la presque complète abstention des acheteurs américains pendant les trois derniers trimestres. En effet, l'Exportation qui l'année dernière avait fourni un contingent de vente de 32,000 balles n'a pris cette année que 12,000 balles. Cette abstention est due d'une part à la crise monétaire qu'ont traversée les Etats-Unis, d'autre part et surtout au remaniement attendu du tarif douanier.

La consommation locale a opéré, durant toute l'année, d'une façon régulière et active; tandis que la Fabrique française n'a pris qu'une part très réduite aux achats.

Il n'est pas surprenant, en présence d'une pareille situation, que les bas prix pratiqués déjà au début de l'année aient été constamment en faveur des acheteurs. Aussi clôturons-nous cette période avec des cours qui ne peuvent guère fléchir davantage. Cette opinion est aussi celle de la plupart de nos détenteurs et les arrête sur la voie de concessions nouvelles; ils sont soutenus surtout par la pensée qu'après la discussion du rapport Wilson, qui doit avoir lieu prochainement au Congrès des Etats-Unis, la situation s'éclaircira et une reprise aura lieu qui permettra aux cours de se maintenir, peut-être même de se relever.

Le rapport Wilson, s'il est adopté intégralement, ce qui paraît probable, permettra l'entrée en franchise de la laine brute aux Etats-Unis et ouvrira ainsi la porte à toutes les qualités pour lesquelles les clauses du bill Mac-Kinley étaient prohibitives. La nouvelle législation, en mettant fin à l'incertitude, qui avait arrêté le mouvement d'exportation, aura donc aussi pour résultat d'élargir le champ de notre activité en lui fournissant des aliments nouveaux.

Nous avons donc tout lieu d'espérer que l'avenir réservé à notre place lui apportera de larges compensations après la période prolongée d'inactivité qu'elle vient de traverser.

M. Barthélémy Caune, de son côté, s'exprime ainsi :

L'année a commencé dans le calme ; ce n'est que dans la seconde quinzaine de février que notre marché reprend un courant d'affaires important. Les prix se raffermissent sur toutes les sortes. Notre stock, fortement réduit, n'offre plus un aliment suffisant à la demande.

Nous arrivons à la récolte. Les cours marquent toujours une plus grande fermeté, mais sans hausse.

La pauvreté de notre stock, tombé en avril à 3,096 balles, donne une certaine confiance à l'importation. Les cours, relativement bas sur certaines sortes d'Afrique, laissent aux importateurs l'espérance de réalisations avantageuses. Nous constatons un chiffre d'arrivages plus important cette année sur les provenances de l'Algérie et, par contre, une diminution sur celles du Maroc qui continuent à être peu recherchées.

Les affaires semblaient devoir prendre un courant régulier lorsque, fin juillet, au moment où les arrivages battaient leur plein, les transactions se sont considérablement ralenties et le calme a continué à régner jusqu'à la fin de l'année. Notre stock se reforme ; il est, au 31 décembre, de 31,100 balles.

Deux raisons importantes ont motivé cette situation de marasme. La première, par suite de la baisse des laines fines que la fabrique tend à employer tout spécialement et dont la production progressive amène des surcharges de stock. La seconde, très importante pour nos laines, est la nullité persistante de la demande pour l'exportation. La situation économique et surtout la crise financière aux Etats-Unis ont amené un arrêt complet dans les ordres.

Des espérances illusoires dans une réforme prochaine de la législature actuelle sur les tarifs ont ranimé un peu la confiance. Mais, aujourd'hui, il faudra compter avec le mal produit par cet arrêt subit qui a profondément atteint le marché américain et ses manufactures.

Cet état de confiance, ce mirage d'amélioration ont empêché des réalisations qui deviendront onéreuses par le seul fait des quantités importantes en stock et par la difficulté de son écoulement.

La matelasserie seule a permis de soutenir les cours de certaines qualités spéciales. Mais, de ce côté-là, la tendance ne permet pas d'espérer une amélioration; tout au contraire, les besoins de la concurrence portent sur la recherche du bon marché. Les affaires sont tombées dans des conditions de détail telles, que les transactions importantes, les seules qui puissent relever les cours, n'ayant plus le débouché de l'exportation, la position devient plus difficile.

Nous pensons que le seul moyen de parer à un pareil état de choses est tout entier dans la réalisation prompte et rapide. Nos détenteurs habitués au vieux système des limites exagérées et des attentes souvent vaines, feront bien de modifier leur manière d'agir. La place devient chaque jour plus restreinte pour la spéculation. L'expérience des années passées prouve surabondamment que lorsque le cours du jour sera reconnu chose effective, notre marché aura tout à gagner à son développement progressif.

NOUVELLES DU JOUR

Une action coloniale et commerciale de l'Allemagne et de la France contre l'Angleterre.

Paris, 8 janvier. — Dans une conférence donnée, ce soir, à la société de géographie, M. Ed. Forster a parlé du mouvement d'opinions qui d'après lui semble se créer en Allemagne en faveur d'une action coloniale et commerciale de l'Allemagne et de la France contre l'Angleterre.

Le conférencier a donné lecture d'une lettre de M. Schroeder-Poggelow, directeur du *Wochenblatt* de Berlin, qui préconise l'union de la France et de l'Allemagne en vue de combattre l'anglicanisme. M. Schroeder formule aussi le programme de cette entente : neutralisation du canal de Suez et de l'Egypte, protection en commun du Siam et de Madagascar, développement des ports de Tadjoura et d'Obock pour ruiner le monopole commercial du port anglais d'Aden, faire le nécessaire pour empêcher que le Maroc ne devienne anglais.

Cette lettre programme que nous signalons à titre de curiosité se termine ainsi : « Bismarck est intime avec notre groupe et a autrefois poursuivi avec Ferry la réalisation de la même idée. »

L'ancien député boulangiste Boudeau en fuite

Paris, 8 janvier. — M. Boudeau, ancien député boulangiste, condamné récemment à trois ans de prison pour escroqueries, aurait pris la fuite et serait introuvable.

Trois personnes mortes sous une avalanche

Urbino, 8 janvier. — Une avalanche a enseveli deux maisons et 7 individus à Pontedazza, 3 sont morts.

Naufrage d'une barque anglaise Dix victimes

Queenstown, 8 janvier. — Une barque anglaise, de Belfast s'est échouée à 200 mètres de la côte près de Ballycotou; sur 14 hommes d'équipage, 4 ont pu être sauvés à l'aide d'un va-et-vient.

Le nouveau tarif des douanes aux Etats-Unis

Washington, 8 janvier. — M. Wilson a ouvert aujourd'hui devant la Chambre des représentants le débat sur la question du nouveau tarif des douanes dont il est le rapporteur. Il a dit qu'un projet de loi d'une aussi vaste étendue doit renfermer dans ses détails quelques concessions aux principes opposés.

Chez les Matabélés. — Quinze hommes de police tués

Londres, 8 janvier. — Un messager indigène, qui vient d'arriver à Palapye, rapporte que quinze hommes de police de Rechouanaland ont été tués au-delà de D'Ingati, royaume des Matabélés. Les détails manquent.

Le Midi se fâche

Le président du syndicat des viticulteurs du troisième canton de Montpellier, au cours d'une récente réunion, a protesté contre le Conseil municipal de Paris, qui élève sans cesse les droits sur les vins. Il a conclu ainsi :

« Si Paris persiste à prohiber nos produits, nous prohiberons les siens. Nous refuserons ses articles, ses journaux, ses pièces de théâtre.

Ce ne sera pas le blocus continental.

Ce sera le blocus méridional.

La candidature de M. de Mun

Ce que l'on avait prévu, lorsque le suffrage universel, dans les dernières élections législatives, a fait échouer M. de Mun, se réalise aujourd'hui. On disait alors qu'il était impossible qu'un homme de cette valeur et de cette éloquence restât longtemps hors de la Chambre et que sans doute il ne tarderait pas à y rentrer. Le fait est à la veille de s'accomplir. M. de Mun a accepté la candidature qui lui a été offerte dans la deuxième circonscription de Morlaix. Tout présage que cette fois il sera élu.

La conversion du 4 1/2 0/0

Paris, 8 janvier. — D'après une note officieuse, le ministre des finances déposerait samedi ou lundi prochain, au plus tard, le projet relatif à la conversion du 4 1/2 0/0.

Disparition d'une goélette chargée de dynamite

Honfleur, 8 janvier. — On est sans nouvelle d'une goélette danoise chargée de dynamite qui a quitté le port de Honfleur le 3 courant à destination d'un port de Belgique et remorquée par un vapeur belge. On croit à un naufrage ou à une explosion en mer.

Promotions dans la Légion d'honneur

Paris, 8 janvier. — *Ministère des affaires étrangères.* — Sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Commandeur. — M. Paul Clavery, ministre plénipotentiaire, président de la délégation française à la commission internationale des Pyrénées.

Officiers. — MM. Boutin, sous-directeur du contentieux aux affaires étrangères ; Gazay, consul général à Constantinople ; Barois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, secrétaire général du ministère des travaux publics d'Egypte ; Bachelet, représentant en Italie des Compagnies P.-L., Nord et Est.

Chevaliers ; MM. Sohier de Vermandier, secrétaire d'ambassade à Bucharest; Sempo, consul à la Vera Cruz; Labosse, consul à Zanzibar; Saupat, vice-consul chargé de la Chancellerie de l'ambassade à Saint-Pétersbourg.

Grand-Officier (titre étranger) : Général Bermudez-Reina, commandant le premier corps d'armée espagnol.

La gelée et les inondations

Le dégel a fait déborder plusieurs rivières de Bourgogne; les glaces d'amont ayant fondu avant celles d'aval, le cours de l'Yonne, du Vrin, du canal de Bourgogne s'est trouvé barré et l'eau s'est répandue dans la plaine entre Laroche et Joigny, et vers Cizy, Villeneuve, Aucy-le-Lyère, Argentenay, Saint-Vinnemer.

La révolution au Brésil

Montevideo, 8 janvier. — L'amiral de Gama a reçu samedi un don de 12,000 livres sterling. Les insurgés ont attaqué l'île Engenho où ils ont débarqué 2,000 hommes. Ils se sont emparés d'un canon krupp et d'une autre pièce d'artillerie. Les troupes du gouvernement ont eu 13 tués et 5 blessés, 5 officiers et 63 hommes prisonniers. Les insurgés ont eu 2 tués et 5 blessés.

Rio de Janeiro, 8 janvier. — Une forteresse du parti du président Peixoto ayant par erreur canonné la chaloupe du cuirassé allemand *Alexandra*, le président a donné satisfaction de cet outrage, en saluant le drapeau allemand et en destituant l'officier.

Un combat décisif est toujours imminent. On fait de grands préparatifs des deux côtés. On annonce que l'amiral de Mello est parti de Santa Catharina pour aller coopérer avec Bumercindo, l'un des chefs insurgés de Rio-Grande du Sud. Ils attaqueraient les troupes du gouvernement dans la province de Parana, et ensuite le fort de Santos, dans l'Etat de San-Paulo.

La guerre entre le Honduras et le Nicaragua

New-York, 8 janvier. — On télégraphie de Managua que le général Williams, qui a été fait prisonnier par le général Bonilla, s'est tué hier en essayant de s'échapper.

Un violent combat d'artillerie a eu lieu à Tegucigalpa. Une centaine d'hommes ont été tués.

L'assassinat d'Entrammes

Les nouvelles, sur l'assassinat du curé d'Entrammes, sont contradictoires.

Les journaux locaux disent qu'il est innocent.

Certains journaux de Paris prétendent, au contraire, qu'il serait entré dans la voie des aveux.

Guide de l'industriel en matière de législation ouvrière. — Lois, règlements d'administration publique et circulaires ministérielles sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers ou employés, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le séjour des étrangers en France et la protection du travail national, augmenté de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, avec table analytique des matières. Prix : UN franc. — Carnet de déclarations d'accidents. En vente au bureau du journal. 35891

Les nouveaux plans de Roubaix & de Tourcoing monumentaux, industriels et commerciaux, publiés par l'administration des plans monumentaux de France et édités par le *Journal de Roubaix*, viennent de paraître. Ces plans, dressés avec le plus grand soin par M. E. Sternheim, sont des indicateurs indispensables à tous les fabricants et négociants, comportant la description de tous les établissements industriels et des monuments publics de Roubaix, Tourcoing et de leurs environs. Les plans imprimés et gravés d'une façon toute artistique, sont en vente dans nos bureaux, au prix de 1 fr. 72905

Situation météorologique. — Roubaix, 9 janv. — Hauteur barométrique 757 Température :

A sept heures du matin	3 degrés au-dessous de zéro
A une heure du soir	2 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir	0 degré au-dessus de zéro

DIX PROCÈS GAGNÉS

Rien ne décourage les contrefacteurs, tentés par la vogue universelle et toujours croissante des savons du Congo. Espérons que, cette fois, la bande de garantie qui scelle hermétiquement les boîtes de ce produit célèbre assurera à M. Vaissier, son créateur, la protection définitive contre les plagiaires et les malins qui emploient ces boîtes pour enfermer leurs savons grossiers.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un vol de 180 francs, rue des Fleurs. — Dimanche, vers six heures et demie du soir, un habitant de la cour Desrousseaux, rue des Fleurs, ne fut pas peu surpris, en rentrant, de trouver ouverte toute grande la porte de sa maison. Ne doutant pas que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui, il se rendit dans sa chambre à coucher où se trouve un coffre-fort dont il trouva la porte ouverte. Tout, dans ce meuble, avait été bouleversé, et une somme de 180 francs avait disparu.

M. Broigne, commissaire de police, informé de ce vol, a ouvert une enquête.

Un accident dans un établissement industriel de la rue du Fontenoy. — Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, un grave accident s'est produit dans l'établissement de M. Lepoutre-Pollet, rue du Fontenoy. Une jeune ouvrière soigneuse, Marie Vanlot, demeurant rue Saint-Jean, en se baissant pour prendre dans son métier une platine qui y était tombée, a eu les cheveux pris dans les rouleaux, et le cuir chevelu a été, en partie, enlevé.

Aux cris terribles poussés par la malheureuse ouvrière, ses camarades vinrent la dégager. Transportée dans les bureaux, elle fut l'objet de soins empressés, en attendant l'arrivée de M. le docteur Bernard qui, mandé en toute hâte, a fait admettre d'urgence Marie Vanlot à l'Hôtel-Dieu.

Un domestique écrasé sous les roues de sa voiture rue Decrême. — Lundi, vers onze heures et demie du matin, le domestique de M. Odile Masure, négociant en spiritueux, rue de Toulouse, César Houzet, conduisait un haquet, sur le caisson duquel il se trouvait, Rue Decrême, par suite d'une secousse, Houzet perdit l'équilibre et tomba sur le sol, la tête en avant, et de façon si malheureuse que les roues du lourd véhicule lui passèrent sur le corps.

Relevé aussitôt par les passants, Houzet a été conduit au commissariat de police de l'arrondissement, où M. Vancostenoble, commissaire de police, lui donna les premiers soins en attendant l'arrivée de M. Dugardin, médecin, qui ne constata, fort heureusement, aucune fracture. Quelques jours de repos suffiront pour que la guérison soit complète.

M. le commissaire de police a fait reconduire Houzet à son domicile, rue du Petit Boulique, à Croix.

Un accident sur la voie publique. — Lundi, à dix heures du matin, un ouvrier tisserand, Jean-Baptiste Turpin, demeurant rue Bernard, en traversant la Grande-Place, s'est heurté le pied contre la bordure du rond-point, et, en tombant, s'est fait une blessure au visage. L'agent de service l'a conduit au poste central, où il a reçu les soins que réclamait son état, qui n'est heureusement pas grave.

Turpin a pu regagner, seul, son domicile.

Lannoy. — *Œuvre de bienfaisance.* — La société de secours mutuels de Saint-Philippe organise une tombola au bénéfice de la caisse de secours.

La commission prie les personnes qui voudraient participer à cette œuvre philanthropique, soit en offrant un lot ou en prenant des billets de tombola de vouloir bien s'adresser à M. Jules Mutliez de Swailly, président, ou à M. Edmond Liénard, secrétaire de la société.

Croix. — *Une inqualifiable agression.* — Deux individus en état d'ivresse, Vanekecke et Lefebvre, se trouvaient dans l'estaminet tenu par M. Provost, au hameau de l'Allumette, quand se présenta M. Henri Lepers, receveur du bureau d'octroi. Sans provocation aucune, les deux ivrognes invectivèrent M. Lepers. L'un d'eux lui dit : « Je bois du vin, et je ne peux pas me dresser procès-verbal. » M. Lepers conserva tout son sang-froid, mais Vanekecke et Lefebvre s'en irritèrent : Lefebvre saisit le receveur à bras-le-corps, et Vanekeke lui porta plusieurs coups sur la tête. Il allaient lui faire un mauvais parti, quand un consommateur présent s'interposa et réussit à jeter dehors les deux brutes.

Le garde Demarrie, qu'on était allé prévenir, s'étant mis à la recherche des coupables, rencontra Vanekeke qui causait du scandale dans la rue. Il le conduisit au violon, puis se rendit au domicile de Lefebvre qu'il trouva étendu sur le sol, ivre-mort.

Procès-verbal a été dressé.

Une jeune fille bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour.

Référence de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213 – 35836

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 60. — Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize). **Ne pas confondre !**

Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix ;
» rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille), à Roubaix ;
» rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76572

Changement de domicile — A partir du lundi 1er janvier, le cabinet du docteur Largillière, médecin-légiste, précédemment situé rue de Blanchemaille, n° 172, a été transféré au n° 61 de la même rue. 77094

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. *(Voir 3e page).*

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

L'IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Les obsèques de M. Léon Carbonnet, brigadier des gardes. — Les obsèques du brigadier Carbonnet, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu lundi matin, à 9 heures et demie, à l'église paroissiale.

Le cercueil était porté par des amis du défunt, et les cordons du poêle étaient tenus par des gardes des communes voisines. Une magnifique couronne a été offerte par les collègues du regretté brigadier. Dans l'assistance, très nombreuse, on remarquait le Conseil municipal au complet, en tête duquel marchait M. Pollet, maire de la ville; M. Robert, commissaire de police, M. Renard, ancien commissaire actuellement à la Madeleine-lez-Lille, et son brigadier des gardes; le brigadier et les gendarmes de Wattrelos, M. Manuel, contrôleur des contributions indirectes à Roubaix, etc.

Après la cérémonie, un dîner a été offert par la ville aux gardes des communes voisines.

TOURCOING

La « Grande-Fanfare » de Roubaix a exécuté, sous la direction de M. Monmarché, lundi matin, en l'église Saint-Christophe, plusieurs morceaux de son répertoire à l'occasion du mariage de M. Henri Mocquet, l'un des membres de la commission administrative de la « Grande-Fanfare », avec Mlle Maria Desbonnet, professeur de piano.

Une singulière méprise s'est alors produite. A l'heure annoncée pour la cérémonie religieuse, des voitures arrivent au portail et un cortège fait son entrée. La « Grande Fanfare » commence la marche triomphale de circonstance. Mais on constate bientôt qu'il y a erreur : ce n'est pas la noce de Mlle Desbonnet qui se présente ; la société de musique a dû interrompre brusquement le morceau. Un retard avait amené cette méprise.

L'ameublement du nouveau Bureau de bienfaisance. — C'est le lundi 29 janvier qu'il sera procédé à l'adjudication de diverses fournitures des objets nécessaires au service du nouveau Bureau de bienfaisance.

Un jeune ouvrier entraîné par une poulie de transmission. — Un jeune ouvrier de MM. Lienart et Rousseau, teinturier rue Verte, Joseph Lambrecht âgé de 17 ans, demeurant rue des Piats, 187, était monté lundi à 9 heures 1/4 du matin, à une hauteur de 2m50, sur une échelle appuyée contre le mur, sous une poulie qui tournait avec une grande vitesse.

Le jeune homme avait le cou entouré d'un cache-nez, dont les bouts étaient flottants; au moment où il portait le corps en avant, pour déposer un poids sur un métier, le cache-nez fut pris par la courroie et le malheureux, en quelque sorte pendu par la tête, fut entraîné et fit, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, une dizaine de tours, le corps comme collé à la poulie !

Heureusement, grâce au sens de la rotation, les membres n'étaient pas projetés contre la muraille. Avant qu'on ait eu le temps d'arrêter la machine, les vêtements et le cachenez avaient été déchiquetés, réduits en miettes ; et le malheureux ouvrier tomba sur le sol ; n'ayant plus sur lui qu'une partie de la jambe droite de son pantalon, qui s'était enroulée et avait formé bourrelet, au dessus du genou !

Joseph Lambrecht se releva comme mû par un ressort, et se mit à courir; mais à peine avait-il fait une trentaine de pas qu'il tomba comme une masse, sans connaissance.

MM. les docteurs Catteau et Bourgois furent appelés aussitôt ; le pauvre garçon a le corps couvert d'ecchymoses, et il éprouve de vives souffrances aux reins et au thorax. De graves lésions internes sont à redouter, et ce n'est qu'aujourd'hui que les médecins pourront se prononcer. Il est soigné chez ses parents.

Encore un enfant sous la glace. — Lundi à 3 heures de l'après-midi, l'agent de police Alard, passant boulevard Gambetta, et entendant des appels au secours, venant du côté du pont de l'Espierre, y courut aussitôt et aperçut un jeune garçon se débattant dans l'eau, près du pont, du côté opposé au bassin. Sans calculer le danger, le brave agent sauta du pont sur la glace, et arriva à temps pour saisir par le bras, le petit imprudent, sur le point de disparaître.

Aidé du marinier Désiré Delcourt, dont le bateau stationne dans le bassin, il transporta la victime de cet accident, le jeune Edouard Maugen, âgé de 11 ans 1/2, chez M. Deschamps, rue Wattine. Là on déshabilla l'enfant et on lui donna tous les soins. On prévint les parents, qui demeurent rue d'Orléans, 35. On apporta des vêtements et, quelques heures plus tard, le petit garçon put retourner chez lui.

L'eau ne conservant pas toujours le même niveau, la glace se brise le long des berges, et n'est solide qu'au milieu du canal. C'est en voulant remonter la rive que le petit Maugin a vu la glace céder sous lui. Ajoutons qu'il est toujours très imprudent de patiner, soit aux approches d'un pont, et surtout sous la voûte d'un pont.

Un grave accident de voiture route de Lille. — Dimanche, vers six heures du soir, une voiture de maître appartenant à M. Pollet-Desprez, de Tourcoing, se dirigeait vers la gare de La Madeleine. Cette voiture, attelée d'un cheval, allait à une allure modérée quand au hameau de la Beuvrecq, une carriole de boucher, marchant à grand train vint se heurter contre l'équipage de M. Pollet.

Le choc précipita le cocher sur le sol : le cheval effrayé prit une course désordonnée, traînant après lui la voiture heureusement vide. A 1,500 mètres de l'endroit où l'accident s'était produit le propriétaire du cabaret « Au Bon Coin » fut renversé à son tour et piétiné en essayant d'arrêter le cheval emporté qui alla s'abattre un peu plus loin.

Deux hommes plus ou moins grièvement blessés, un cheval de prix, presque hors de service, des dégâts importants à la voiture, tel est le bilan de cet accident, dont l'auteur involontaire avait eu le tort grave de ne pas éclairer sa carriole en parcourant une route qui est, la nuit venue, est plongée dans l'obscurité la plus profonde.

Nous devons mentionner spécialement la courageuse intervention du cabaretier du « Bon Coin, » qui n'en n'est d'ailleurs pas à son premier acte de dévouement.

Un Egyptien échoué à Tourcoing. — Lundi, vers 5 heures du soir, un jeune homme d'assez haute taille, aux cheveux crépus, au teint basané, vrai type d'Arabe ou de Gellah, se présentait au poste de police, pour demander un billet de logement. Comme papiers il présenta d'abord un certificat en langue turque qui lui avait été délivré à Constantinople; puis un certificat de fin d'études signé du proviseur du Lycée de Galota-Séraï et constatant que le porteur avait passé 6 ans dans cet établissement; et qu'il avait répondu d'une manière satisfaisante sur les diverses branches de l'enseignement : et la liste en est fort longue.

En tête c'est le Coran; puis la mathématique, la chimie, la physique, l'histoire, l'arabe, le turc, le persan, le grec, etc., etc., et jusqu'aux leçons de choses !

Le jeune homme, qui parle assez bien le français — langue, disait-il, qu'il a eu le plus de peine à apprendre — est né au Caire. Il sert garçon pharmacien. Il a débarqué à Marseille et a voyagé, jusqu'à Paris, en chemin de fer. Là, manquant de ressources, il est venu à pied jusqu'à Tourcoing, pour se rendre ensuite, par étapes, à Anvers, auprès d'un frère qui a son diplôme de pharmacien et qui est employé comme garçon de laboratoire.

Aux bonnes ménagères ! — Achetez le **délicieux beurre** d'Oostcamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crème de toute pureté, 3 fr. 60 le kilog.

Maison Centrale : rue du Bois, 13 (treize), Roubaix.

Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150 à Roubaix;
» 2, rue de l'Industrie, 2 à Roubaix.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

La société des Anciens militaires. — Mercredi au-front lieu, à 9 heures 1/4, à l'église Notre Dame, les funérailles de M. Eugène Gondet, membre de la société des Anciens militaires, décédé presque subitement, samedi dernier à l'âge de 24 ans.

Une délégation de 60 membres doit assister à la cérémonie : réunion au siège de la société, café Leclercq, rue Desurmont.

A propos d'un sac de charbon. — Nous avons parlé avant-hier d'une tentative d'escroquerie d'un sac de charbon, au préjudice de M. Baert-Vienne, rue Neuve-de-Roubaix; mais les choses ne se seraient nullement passées comme on nous l'avait dit.

L'homme — un père de 6 enfants — demeurant à Roubaix, était venu demander à M. Baert un secours pour se procurer un peu de charbon. M. Baert fit mieux; il lui donna aussitôt un sac de 50 kilog.

Le malheureux jeta bien son sac, qu'il n'avait pas la force de porter, et il se mit à la recherche d'une voiture à bras. Quand il revint, le sac avait été rentré au magasin; mais on le remit aussitôt à celui à qui il avait été donné une première fois. Aucun voisin n'a jamais été mis en cause.

Mouveaux. — *La suppression de l'indemnité du vicaire.* Cette indemnité — on disait alors le traitement — qui n'était que de 200 fr. avait été supprimée une première fois, il y a 6 ou 7 ans. Elle fut rétablie, sous le titre « Indemnité » et non plus traitement — et portée à 300 fr. au budget de 1892, sur la proposition de M. Vincent. Elle a donc été payée l'année dernière.

Le budget de 1894 a été voté à la session de mai ; et c'est seulement à la fin de décembre qu'il est revenu de la Préfecture, avec cette mention, en ce qui concerne l'indemnité du dévoué vicaire, M. l'abbé Dillies : « Dépense regardant la Fabrique. »

Roncq. — *Un cheval emballé.* — Lundi matin, vers dix heures, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Dalle, brasseur à Bousbecque, passait au hameau du Blanc-Four, lorsque pendant une courte absence du conducteur il prit les mors aux dents et commença une course folle.

Arrivée sur la place de Roncq, après avoir accroché une voiture et projeté une brouette à quelques mètres, la bête alla s'abattre contre un mur de l'église, sans toutefois se faire grand mal. La violence de la secousse endommagea assez fortement le véhicule : un brancard et un essieu ont été brisés.

Un journalier, Louis Loridan, âgé de soixante-cinq ans a failli être écrasé au moment du choc. Heureusement il en a été quitte pour la peur.

LILLE

Légion d'honneur. — M. Faucher, président du comité linier de Lille, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Un vol à Loos. — Un voleur resté inconnu s'est introduit samedi dans la soirée, dans la chambre à coucher qu'occupe M. Baudou-Ronze, clerc d'huissier, à l'estaminet de « La Descente d'Emmerin. »

Il s'est emparé de 70 fr. en espèces et de différents bijoux le tout pour une valeur de 150 francs. Une enquête est ouverte.

Arrestation d'un facteur. Lucien Denis, facteur des postes, âgé de 32 ans, demeurant rue du Barbier-Maès, 16, a été arrêté sur mandat d'amener du parquet de Lille; cet individu aurait détourné divers chargements, entre autres un de 650 francs à l'adresse de M. Léger, rue de la Fontaine, 25, et un autre de 150 francs à l'adresse de M. Defaux, rue de Fives, 153.

Interrogé, Denis a répondu qu'il ne sait comment ces chargements ont pu disparaître.

Il a été écroué à la disposition du parquet.

Concerts et Spectacles

La représentation théâtrale. — La comédie-bouffe de MM. Feydeau et Desvalières, *Champignol malgré lui*, a obtenu lundi soir un véritable succès d'affluence : la salle est rarement aussi bien garnie les jours de représentation théâtrale.

Sur la pièce en elle-même, nous n'avons plus à nous étendre beaucoup : qu'on nous permette cependant de dire que la gaîté de l'imbroglio qui en fait le fond ne perdrait rien si l'on expurgeait certaines expressions assez pimentées. Cette réserve faite, nous nous plaisons à reconnaître que les artistes de la troupe de Mme Deschamps ont joué lundi soir avec énormément d'entrain.

Mlle Marie Deschamps a apporté dans le rôle d'Angèle cette grâce et ce brio que le public se plaît toujours à applaudir. M. Beaujot s'est identifié d'une façon étonnante le personnage très amusant de Saint-Florimond. M. Gustave Deschamps qui suppléait M. Louis Couvreur retenu par l'accident qui lui est survenu ce mardi dernier a donné une note relevant comique au rôle du vrai Champignol; Mme Couvreur, fort amusante aussi en soubrette; tous les acteurs ont fait leurs efforts pour assurer le succès de la pièce.

Nous apprenons que M. Jean Marcelli, le professeur de violon bien connu à Roubaix, vient de prendre la direction du cercle symphonique établi, café Victor Petit, rue de Lannoy, à Roubaix.

Grand Théâtre de Roubaix
Jeudi 11 Janvier 1894
GRANDE SOIRÉE DE GALA
AVEC LE CONCOURS
de Mme PRIVAT, contralto du Grand Théâtre de Liège
HÉRODIAD
Grand opéra en 4 actes, musique de J. MASSENET
Grand orchestre 55 musiciens, avec harpe. Chœurs complets 48 choristes. Corps de ballets. Costumes et décors nouveaux. Grande mise en scène.

TRIBUNAUX

Cour d'appel de Douai. — VICE APPARENT OU VICE CACHÉ. — La seconde chambre de la Cour vient de connaître d'une affaire qui avait son réel intérêt pour le commerce de Roubaix-Tourcoing. Il s'agit de l'appel d'un jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, rendu le 20 juin dernier, entre MM. Hassebroucq et Cie et Malfait-Desurmont fils, industriels de la même ville.

Le 7 mars 1893, MM. Hassebroucq et Cie achetaient à MM. Malfait-Desurmont fils un lot peigné gris, de Salonique disent-ils, de 1,000 à 1,200 kilos, au pris de 2 fr. 40, 90 jours contre traite. Ce peigné fut livré le 9 mars, et le prix facturé acquitté par traite à échéance du 7 juin.

MM. Hassebroucq et Cie soutinrent que, vers le 18 août, ils mirent 313 kilos en teinture noire, qu'ils voulurent mélanger ces 313 kilos de peigné noir avec un autre peigné, mais qu'ils durent arrêter la filature après avoir filé 36 kilos. On découvrit dans le fil des traînées blanches de matières végétales qui n'avaient pu prendre la teinture.

MM. Hassebroucq ajoutèrent qu'ayant reconnu que le défaut provenait du peigné vendu par MM. Malfait-Desurmont fils, ils le signalèrent à ces derniers. MM. Malfait-Desurmont soutinrent que les défauts allégués étaient apparents et s'apercevaient à l'examen d'une bobine.

A leur tour, MM. Hassebroucq déclarèrent que le défaut était caché dans le sens commercial du mot; que le peigné leur avait été annoncé comme gris de Salonique ; ce qui exclut l'idée de chanvre ou de filaments végétaux. Ils énoncèrent qu'on ne peut obliger l'acheteur à faire tiendre une bobine ou un ruban de peigné, avant de traiter son marché.

Ils concluent, en conséquence, à la résiliation du marché, à la reprise par MM. Malfait-Desurmont fils des 873 kilos 900 gr. de peigné restant en nature, et à l'autorisation pour eux de facturer à ces derniers les 597 kilos 500 gr. de laine mélangée, tant en fil qu'en préparation, qu'ils avaient en leur possession. Ils demandèrent la condamnation de MM. Malfait-Desurmont à 4219 fr. 65, contre l'offre par eux faite de remettre à ceux-ci les 873 kilos 900 gr. et les 597 kilos 500.

Subsidiairement, MM. Hassebroucq sollicitaient la nomination d'experts qui visiteraient le peigné et diraient si les défauts étaient apparents dans le sens commercial du mot.

MM. Malfait-Desurmont fils concluaient au mal fondé des conclusions adverses; ils demandaient à être réservés en tous leurs droits contre MM. Hassebroucq et Cie, pour paiement de 25 fr. 80, importance de leur facture du 11 mars ou de 10 k. 750 gr.

Se fondant sur ce que les défauts étaient apparents, ils disaient qu'en pareil cas, toute réclamation, pour être recevable, doit être formulée au moment même de la livraison de la marchandise. Ils se prévalaient, du reste, de ce que l'affaire avait été traitée sur le vu d'une bobine. Ils déclarèrent que la marchandise était conforme à cette bobine et que les imperfections signalées par MM. Hassebroucq et Cie, étaient inhérentes à ce genre de peigné commun.

Statuant dans ces conditions, le tribunal donne gain de cause à MM. Malfait-Desurmont fils, par les motifs suivants :

« Le défaut reproché n'est pas un vice caché. En effet, dans l'échantillon-type soumis au tribunal, on aperçoit encore des parcelles provenant de matières végétales.

» MM. Hassebroucq et Cie ont traité le marché sur le vu d'une bobine et accepté la marchandise sans réserves : d'où il faut conclure qu'ils ont reconnu la conformité de la marchandise avec l'échantillon-type. Dans tous les cas, ils auraient dû apercevoir la présence des matières étrangères contenues dans le peigné.

» La prudence leur commandait, d'ailleurs, de faire faire teindre quelques kilos de ce peigné, avant de traiter définitivement. Le prix peu élevé de cette sorte de marchandise et sa composition généralement défectueuse les obligeaient à faire cet essai.

» Enfin, il n'est pas établi que MM. Malfait-Desurmont aient déclaré vendre à MM. Hassebroucq et Cie, une laine dite de Salonique. Ils leur ont facturé 4179 kilos 900 gr. de peigné gris. Si cette désignation de peigné de Salonique a été donnée par l'intermédiaire vendeur à MM. Hassebroucq, elle n'engage nullement MM. Malfait-Desurmont fils. »

Cette décision frappée d'appel, intéressant le commerce roubaisien, on ne saurait s'étonner de la production de